



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

*La Ministre*

Paris, le 19 février 2019

Mesdames, Messieurs,

Au-delà du développement de nouvelles connaissances, la recherche scientifique permet d'anticiper et de préparer des réponses aux grands défis techniques, industriels et sociaux de demain. Elle est devenue un facteur essentiel de croissance économique et de rayonnement culturel, mais aussi de souveraineté, voire de sécurité. C'est pour ces raisons que les grandes puissances contemporaines se sont dotées de stratégies de recherche, à l'appui desquelles elles mobilisent des moyens importants.

La recherche française reste bien positionnée dans la compétition internationale, et sa qualité est largement saluée. La France est ainsi au 7<sup>ème</sup> rang mondial des Etats qui génèrent le plus de publications scientifiques ; elle est aussi au 6<sup>ème</sup> rang mondial pour le nombre des brevets déposés, et au 16<sup>ème</sup> rang dans les classements internationaux sur l'innovation (*Global Innovation Index*, 2018). Pour rester dans la compétition internationale pour la connaissance, certains États ont fait le choix d'accroître fortement leur investissement dans la recherche. Ces dernières années, l'effort de recherche global de la France, mesuré par la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) se stabilise autour de 2,2 % du PIB, loin de la cible de 3 % fixée dans la stratégie de Lisbonne. Pour l'atteindre et obtenir un levier maximal sur la compétitivité de notre pays, dans un contexte de finances publiques durablement contraint et pour, il nous faut mobiliser tant les laboratoires publics de recherche – dont le financement représentait 0,78 % du PIB en 2016 – que les entreprises, dont l'investissement en R&D est primordial pour leur compétitivité et leur croissance.

Depuis mai 2017, le Gouvernement a porté une politique ambitieuse, afin de renforcer les capacités scientifiques et technologiques de notre pays. L'effort de rétablissement des moyens dont dispose l'Agence nationale de la recherche, tout comme le soutien nouveau apporté aux laboratoires de recherche ou bien encore les ressources mobilisées au travers du grand plan d'investissement pour la constitution de grandes universités intensives en recherche et le financement de programmes prioritaires de recherche dans des domaines comme l'antibiorésistance ou l'intelligence artificielle, traduisent l'importance toute particulière qui a ainsi été accordée à la recherche. Ces investissements significatifs se sont accompagnés de transformations d'ordre structurel, afin par exemple d'accompagner l'affirmation par les différents sites universitaires de leur projet et de leur « signature », notamment sur le plan scientifique, ou de lever les difficultés administratives qui pouvaient faire obstacle à la valorisation par les enseignants-chercheurs, les chercheurs et l'ensemble des personnels à la valorisation de leurs travaux, en particulier par la création d'entreprise.

.../...

Le 21ème siècle est un défi lancé à l'intelligence humaine et la France doit y tenir son rang. Il nous faut ainsi répondre à trois enjeux essentiels pour l'avenir de notre recherche. Nous devons, tout d'abord, nous donner les moyens de financer efficacement nos projets, nos programmes et nos laboratoires. Il convient également de veiller à garantir l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques, à l'échelle nationale et internationale, ce qui suppose que nous interroguions et modernisions, chaque fois que nécessaire, notre gestion des ressources humaines. Enfin, parce que le renforcement de notre industrie constitue un enjeu essentiel, il faut consolider notre recherche partenariale et notre modèle d'innovation et veiller à ce que la recherche publique se traduise par des retombées concrètes en matière d'innovation. Ces trois grands chantiers appellent des réformes ambitieuses, qui devront s'inscrire dans un cadre pluriannuel, seul à même de clarifier les engagements de chacun, et de consolider dans la durée notre investissement en faveur de la recherche.

\*

Le transfert de technologies de la recherche publique vers les entreprises constitue un levier majeur d'innovation, et donc de compétitivité et de croissance pour notre tissu industriel. Plusieurs modes de transfert de technologies peuvent être mobilisés : création de start-up sur la base de technologies issues de laboratoires publics, valorisation de titres de propriété intellectuelle, projets de recherche en partenariat public-privé, contrats de recherche, laboratoires communs public-privé, mobilité des personnes entre le public et le privé, etc. Plus largement, le transfert de savoir-faire du monde académique vers les entreprises doit aussi être renforcé.

De nombreux rapports ont mis en évidence les limites de notre modèle d'innovation, qui souffre d'un manque d'interactions et de circulation entre les structures publiques et le monde socio-économique, sous l'effet de barrières juridiques, administratives et parfois encore culturelles. Cela se traduit notamment par la faiblesse des financements privés de la recherche publique, qui représentent moins de 5 % des ressources de cette dernière. Les nombreux outils mis en place pour développer la recherche partenariale (Instituts Carnot, CIFRE, IRT, projets de recherche collaboratifs avec des entreprises, chaires industrielles et labcom au sein de l'ANR, CEA-Tech et InriaTech, dispositifs de pré-maturation et maturation, FUI et PSPC, etc.) ont permis des avancées mais sont globalement sous-critiques. En vous appuyant sur les travaux d'évaluation traitant des dispositifs de soutien à l'innovation, vous identifierez les mécanismes les plus pertinents à mobiliser pour consolider notre modèle de transfert de technologie et de savoir-faire du monde académique vers les entreprises. Vous estimerez le niveau optimal de financement de ces dispositifs pour atteindre nos objectifs en matière de R&D et d'innovation tout en garantissant un juste partage des investissements entre le secteur public et le secteur privé. Vous analyserez les relations entre la spécialisation disciplinaire et sectorielle de la recherche publique et celle de la R&D des entreprises, et comparerez la structuration de la recherche française avec des exemples internationaux (recherche fondamentale / recherche appliquée / développement expérimental). Vous étudierez également l'opportunité de mieux associer à la gouvernance des organismes de recherche les acteurs impliqués de l'innovation, y compris privés et, à l'inverse, d'accroître la participation de représentants de la recherche publique aux instances de gouvernance d'entreprises.

Vous apporterez une attention particulière à la question de la recherche partenariale – recherche contractuelle comme recherche collaborative – dont il serait souhaitable que le volume progresse significativement à moyen terme. Sur la base de l'identification des dispositifs les plus vertueux et de comparaisons internationales permettant de mettre en évidence les meilleures pratiques en la matière, vous proposerez une véritable stratégie, le cas échéant sectorielle, pour renforcer les performances de la recherche partenariale en France et donc contribuer à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises.



Vos travaux s'inscriront dans la perspective d'une programmation pluriannuelle de la recherche, et devront donc accorder une grande importance à la question du phasage des transformations et à leurs sous-jacents budgétaires. Sur ce dernier point et compte tenu de notre positionnement au sein de l'Union européenne, vous veillerez à ce que vos recommandations articulent efficacement notre recherche avec les programmes cadres européens, en ayant le souci de produire un effet de levier maximal.

Pour mener à bien cette mission, vous vous appuyerez en particulier sur la DGRI, la DGESIP, la DGE, la DG Trésor et le SGPI. Vous me remettrez votre rapport d'ici la fin du premier semestre 2019.

En vous remerciant de votre engagement dans cette mission essentielle pour l'avenir de notre pays, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Frédérique VIDAL